

Commune de Longechenal
131 rue de la soierie
38690 Longechenal

Séance du Conseil municipal du 10 avril 2024 à 20h30

PROCES VERBAL

Date de la convocation : le 3 avril 2024

Affichée : Le 3 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absent avec procuration : 1

Absent excusé : 1

Absents : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

Présents : M. Charles FERRAND, maire, Mme Marie Christine ROUDET, M. Patrick FERRAND, M. Christophe PRUDHOMME adjoints, M. Sébastien BELLIN-CROYAT, M. Romaric CHAVANT, M. Raphaël COMTE, M. Michel LAURENT, Mme Stéphanie RUIZ (arrivée au point 2), Mme Aurélie NICOD.

Absent avec procuration : Mme Claire LASSEUR donne procuration à Mme Aurélie NICOD.

Absent excusé : M. Daniel GIMENEZ.

Absents : M. Christophe DELMAS, Mme Margaux DROOGMANS, M. Gilles CHAVANT.

Secrétaire de séance : M. Patrick FERRAND.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles FERRAND, maire.

Après deux demandes de modification portant sur des règles d'orthographe et une mention à retirer dans la rubrique « questions diverses » le compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2024 est validé.

1/ Vote du budget annexe prévisionnel 2024 SPIC « Chaufferie bois

M le maire rappelle que par délibération du 10 novembre 2023 (2023-70) le conseil municipal a émis un avis favorable à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), ceci afin de retracer les opérations concernant la gestion de la « chaufferie bois » et son réseau de chaleur en cours de construction.

EXPLOITATION	
011 Charges à caractère général	8 200.00 €
012 Charges de personnel	800.00 €
Dépenses	9 000.00 €
70 Produits de services	1 700.00 €
77 Produits exceptionnels	7 300.00 €
Recettes	9 000.00 €
Investissement	
20 Etudes -	46 739.56 €
23 Immobilisation en cours	387 880.00 €
Dépenses	436 619.56 €

13 Subventions Investissement	290 172.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	406 880.00
Recettes	697 052.00 €

Après présentation de ces différents éléments, monsieur le maire demande de bien vouloir en délibérer.

Échanges préalables à la mise au vote : M. Raphaël COMTE demande les conditions de l'avance remboursable. Mme Marie Christine ROUDET lui indique que pour ce budget annexe, c'est une avance sans intérêt.

Le conseil après en avoir délibéré,

Décide : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Approuve le budget rattaché 2024 comme défini ci-dessus.

Arrivée de Mme Stéphanie RUIZ.

2/ Tarifs périscolaires et modalités de conventionnement CAF

M. Patrick FERRAND rappelle que le projet éducatif territorial (PEDT) permet à l'ensemble des acteurs éducatifs (scolaire et périscolaire) de coordonner leurs actions dans l'intérêt des enfants et facilite l'organisation des familles.

La commune étant signataire du PEDT, elle bénéficie d'un cadre réglementaire plus souple pour l'accueil périscolaires. Tout en garantissant un niveau d'encadrement conforme à la loi. Il ouvre droit aux financements de l'État.

Dans une première partie est présenté de manière synthétique l'enquête conduite dans la cadre du projet de renouvellement du PEDT auprès des familles dont les enfants fréquentent le service d'accueil périscolaire. Elle se résume par une très large satisfaction des parents et des enfants, tant pour le service lui-même que pour les personnels qui le mettent en œuvre. Seule la question liée à une modulation des tarifs en fonction des revenus trouve un accueil plus contrasté.

Puis, M. Patrick FERRAND présente une proposition de tarif qui prend en compte un conventionnement CAF avec effet au 01 septembre 2024, et une augmentation prévisionnelle du tarif traiteur (5% soit environ 0,20 €).

Le COFIL du PEDT du 26 mars dernier a validé une répartition de l'apport potentiel du conventionnement CAF sur la partie encadrement de l'accueil environ pour moitié par une baisse partielle pour la majorité des parents, pour moitié pour la commune afin d'être dans les 30 % maximum de coût résiduel du service.

M. Patrick FERRAND rappelle que la poursuite du PEDT et le conventionnement CAF implique un tarif modulé de l'accueil périscolaire (pause méridienne, accueil du matin, accueil du soir). Il présente projet de modulation des tarifs basée prioritairement sur le quotient familial avec une prise en compte secondaire du nombre d'enfants inscrits à l'école. Ce projet est accompagné d'une projection de répartition des familles sur les tranches proposées, de l'apport potentiel de l'aide de la CAF. A noter que la tranche « haute » est aussi destinée aux familles qui refuseraient de communiquer leur quotient familial et/ou leur revenu.

Projets de tarifs

Tarif pause méridienne à compter du 01 septembre 2024			
Tranches (quotient CAF prioritaire, nombre d'enfants inscrits à l'école limitant la tranche)	Repas	Accueil midi-deux ou PAI	Participation totale famille hors PAI
0 - 600	4,00	1,00	5,00
601 - 1100 ou tranche maximum 3 enfants inscrits à l'école	4,00	1,40	5,40
1101 - 1600 ou tranche maximum 2 enfants inscrits à l'école	4,00	1,80	5,80
1601 et plus ou refus de transmission du quotient et du revenu	4,00	2,20	6,20

Tranches (quotient CAF prioritaire, nombre d'enfants inscrits à l'école limitant la tranche)	Tarif par période d'accueil matin (7h30-8h20) ou soir 1 (16h30-17h15) ou soir 2 (17h15-18h00) à compter du 01 septembre 2024
0 - 600	1,10
601 - 1100 ou tranche maximum 3 enfants inscrits à l'école	1,20
1101 - 1600 ou tranche maximum 2 enfants inscrits à l'école	1,30
1601 et plus ou refus de transmission du quotient et du revenu	1,40

Il propose par ailleurs de fixer à 6,90 € le repas pour le personnel enseignant, à 5,45 € pour le personnel non enseignant, et à 7,10 € pour les repas à emporter (les jours d'ouverture de la cantine).

Après présentation de ces différents éléments, monsieur le maire demande de bien vouloir délibérer les tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2024

Échanges préalables à la mise au vote :

Mme Aurélie NICOD est satisfaite de la proposition d'un tarif modulé qu'elle avait demandé autrefois quand elle était mère d'élève. Elle remarque qu'il n'y a pas de grosse différence entre la première et la dernière tranche.

Mme Stéphanie RUIZ indique qu'il est mieux d'avoir un peu de modulation.

M. Sébastien BELLIN-CROYAT souligne que parfois les enfants indiquent ne pas avoir assez à manger. M. le maire indique, que pour avoir participer à la cantine, que les portions sont adaptées et qu'il est possible d'avoir une ration complémentaire.

M. Sébastien BELLIN-CROYAT reste très partagé sur la modulation du tarif ; il veut bien être solidaire pour la commune, mais reste réticent par rapport à certains parents.

Mme Stéphanie RUIZ signale qu'il n'y a pas dans ce qui est proposé un gros écart, voire pas assez de différence.

M. Michel LAURENT souligne qu'au final cela ne concerne pas de grosses sommes.

M. le maire demande l'effet de l'écart sur un mois. M. Patrick FERRAND indique qu'à raison de 4 repas par semaine, cela fait 16 fois 1,20 €, soit 19,20 € d'écart pour deux enfants scolarisés relevant l'un et l'autre des tranches extrêmes.

M. Christophe PRUDHOMME pense lui que pour un service identique, tout le monde doit être au même tarif.

Mme Marie Christine ROUDET remarque que le nombre de tranche (4) est réduit et M. Raphaël COMTE suggère de diminuer un peu les écarts extrêmes, mais cela s'avère plus facile avec 1,20 € et 4 tranches.

M. Patrick FERRAND indique que ce projet de tarif a reçu un accueil favorable lors du dernier comité de pilotage du PEDT.

Le conseil après en avoir délibéré,

Décide : pour : 9 contre : 0 abstention : 2

D'approuver les tarifs applicables à compter du 1er septembre 2024 tels que présentés dans les tableaux ci-dessus pour la pause méridienne, pour les périodes d'accueil périscolaire, ainsi que pour les enfants relevant d'un PAI sur la pause méridienne.

De fixer, à compter du 1er septembre 2024, à 6,90 € le repas pour le personnel enseignant, à 5,45 € pour le personnel non enseignant, et à 7,10 € pour les repas à emporter (les jours d'ouverture de la cantine).

10/ Questions diverses

- DECI

Une première ébauche de l'étude sur la Défense Extérieure Contre Incendie, réalisée dans le cadre d'une mutualisation intercommunale, est présentée par M. le maire. Une réunion de concertation va être programmée. Des éléments sont à préciser, notamment la prise en compte de la bâche commune avec Châbons sur le hameau du Liers.

- Planning élections européennes du 9 juin 2024

M. le maire rappelle les obligations relatives à la tenue du bureau de vote lors des prochaines élections européennes du 9 juin. Un projet de planning est présenté. Il conviendra à chaque membre du conseil de se positionner par rapport à la proposition.

- Déchetterie

M. Michel LAURENT rappelle son implication dans la convention qui a conduit à la possibilité d'accès à de la déchetterie de Châbons, et que si elle ferme à 15H30 certains jours, ce n'est pas l'heure terminale du travail de celui qui la surveille.

- Commerce

Des conseillers se font l'écho de quelques travaux à faire dans le local du commerce.

- Arts Allumés

M. le maire rappelle la date du 21 avril, jour de la halte du festival des Arts allumés sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance.

Séance levée à 22h26

Le Secrétaire de séance



Le maire

